Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-29062026B-AU

L'EAU BORDEAUX MÉTROPOLE	**REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE**	**Procès-verbal**
	Conseil d'Administration du 29 juin 2026	

Etaient présents à la séance :

Monsieur Jérôme PESCINA, Monsieur Christian BAGATE, Madame Maïté CAZAUX, Madame Anne LEPINE, Madame Juliette PEREZ, Monsieur Serge TOURNERIE, Madame Catherine FABRE, Madame Zeineb LOUNICI, Monsieur Jean-Claude RONDET, Monsieur Jean-Marie TROUCHE.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Michel POIGNONEC ayant donné procuration à Jérôme PESCINA

Secrétaire de séance : Madame Véronique Campet

La séance est ouverte à 10h30.

En introduction, M. Pescina partage quelques éléments relatifs à la continuité de service en période caniculaire. Des éléments sont fournis dans la lettre d'information mise à disposition des élus avec quelques chiffres marquants dont une consommation de pointe à 196 000 m3. Jérome Pescina remercie les équipes de la Régie qui se sont mobilisées pour assurer la continuité de service.

Jérôme Pescina indique que le rapport d'activité 2025 est mis sur table à la disposition des élus.

Il informe également de sa participation au Comité de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne le 2 juillet au titre de la représentation de Bordeaux Métropole au sein de cette instance.

Il indique avoir réalisé une visite du site de Budos en présence de Monsieur le Sous-préfet de Langon.

Enfin, Jérôme Pescina Souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Claude Rondet, nouvel administrateur titulaire représentant de l'association Que Choisir Ensemble Gironde, à la suite de sa désignation par le Conseil métropolitain du 26 juin.

Il fait une lecture des membres présents et des pouvoirs, le quorum est atteint à l'ouverture.

Monsieur Pescina présente d'ordre du jour.

1 Adoption des PV des CA du 24 février 2026 et 5 juin 2026

Mise au vote
Approuvés à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-29062026B-AU

2 Délibération 2026-009 : Compte Financier Unique

Monsieur Pescina propose d'approuver le compte financier unique qui retrace les éléments financiers de l'activité de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole au cours de l'exercice 2025. Il précise que ce document tient compte à la fois de compte administratif et de compte de gestion.

Cette délibération porte sur le document retraçant l'activité financière de l'année précédente, au cours de la précédente mandature. Monsieur Pescina cède la parole à Aurélie Keller pour présenter les principaux éléments.

Aurélie Keller rappelle en préalable que la structure budgétaire de la Régie qui a changé depuis le 1er janvier 2026 avec l'intégration de l'assainissement. Mais le compte financier retrace l'exercice 2025, avant cette intégration.

Elle présente ensuite le budget d'eau potable constitué principalement des recettes de ventes d'eau. Une partie de ces recettes de l'année 2025 est également tirée par la remise de la dotation de Bordeaux Métropole pour l'eau potable et une part liée au remboursement du personnel de Bordeaux Métropole puisque la régie effectuait des missions, remboursées, pour le compte de Bordeaux Métropole. Enfin ces recettes montrent également une augmentation des travaux facturés

Madame Lounici indique que la baisse des consommations va demander au Conseil d'administration de retravailler le prix de l'eau.

Catherine Fabre demande si le nombre de fuites peut avoir une incidence sur ces variations de consommation ?

Vincent Ponzetto indique que l'on pourrait estimer qu'aujourd'hui l'augmentation du nombre d'habitants peut venir compenser la baisse des volumes. Pour parler de politique tarifaire il sera important de réaliser une segmentation d'usagers pour avoir une politique de l'eau adaptée aux usagers.
Maité Cazaux indique que l'eau est primordiale. La CLCV est très vigilante sur la consommation et réalise des interventions auprès des locataires sur la consommation d'eau du foyer. Il est donc très important d'avoir une politique qui explique aux usagers la consommation d'eau et la facturation.

Catherine Fabre demande sur la tarification quelles sont les hypothèses de coût qui sont travaillées ? Est-ce que la Régie a commencé un travail sur des tarifs en fonction d'horaires définis ?

Zeineb Lounici indique que le Conseil d'administration avait travaillé sur 3 scénarios. Celui qui a été retenu était de faire baisser la part fixe et l'abonnement et de faire peser les recettes essentiellement sur la consommation pour préserver le pouvoir d'achat des plus fragiles avec un bonus pour les consommations les plus sobres.

Jean-Marie Trouche indique qu'à l'époque le scénario de tranche de consommation n'avait pas été retenue.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-29062026B-AU

Aurélie Keller reprend la parole sur les dépenses de fonctionnement du budget de l'eau potable.
L'année 2025 est l'année ou la Régie est sortie d'un système de transition avec l'ancien délégataire. La structure de charge du budget de l'eau potable est essentiellement de la masse salariale, une partie d'énergie très importante et enfin des dépenses de sous-traitances.
Un focus est fait sur les dépenses sur la masse salariale et les systèmes de transition.

Sur la section d'investissement, Aurélie Keller indique qu'il faut retenir que la plus grosse partie des dépenses d'eau potable aujourd'hui sont des dépenses de renouvellement de canalisations (près de 45% au total). Les autres dépenses significatives concernent le renouvellement des branchements, les renouvellements en matière de Systèmes d'Information et d'environnement de travail.

En matière de recette, le budget s'est équilibré avec des emprunts qui sont venus couvrir une partie de ces dépenses d'investissement et des subventions de l'agence de l'eau.
Au total une épargne brute de 40 millions d'euros, un résultat excédentaire cumulé de 9 millions d'euros et une capacité de désendettement de 1,9 an.

Jérôme Pescina reprend la parole pour donner quelques explications sur l'eau industrielle.

Le système d'eau industrielle mis en place à Saint-Louis-de-Montferrand au début des années 2000 répond aux exigences du SAGE Nappes Profondes et contribue à la protection de la nappe de l'Éocène.

Depuis plus de 20 ans, l'eau produite à partir d'eau de la Garonne traitée est destinée aux usagers professionnels de la Presqu'île d'Ambès

Ce dispositif offre une alternative pour économiser l'eau potable et limiter les prélèvements d'eau dans les nappes souterraines en fournissant aux professionnels une eau qui répond à des exigences de qualité pour leurs usages.

1 million de m3 d'eau sont ainsi économisés par an, soit la consommation annuelle de 25 000 habitants. 20 professionnels bénéficient du service (industriels comme collectivités) pour des usages multiples : lavage et nettoyage des bâtiments et de la voirie, entretien et arrosage des espaces verts, process industriels, défense incendie.
Cela fait partie d'un budget à part. Il y a un sujet avec quelques industrielles qui se détournent de cette eau industrielle au bénéfice d'usage de forage privé éocène. La Régie a pour objectif de travailler avec ces industrielles pour leur demander de reprendre la consommation de l'eau industrielle.

Serge Tournerie demande si la Régie travaille sur des eaux de réutilisation des eaux usées en remplacement de ces eaux industrielles ?

Vincent Ponzetto indique qu'il existe aujourd'hui une autorisation mais pas dans le cadre des eaux industrielles.

Aurélie Keller reprend la parole pour présenter le budget de l'eau industrielle. Le budget de fonctionnement est impacté par une baisse des volumes mais les dépenses restent stables. Le budget présente un résultat excédentaire cumulé de 920 k€. Concernant le budget d'investissement, les dépenses réelles correspondent à la dotation, issue de l'affectation du résultat 2024 et les dépenses s'élèvent à 158k€. le résultat excédentaire cumulé s'établit à 269 k€.

Jean-Marie Trouche demande quel est le prix de cette eau industrielle ?
Aurélie Keller indique que c'est un prix par tranche avec un tarif dégressif en fonction des consommations. Le prix est d'environ 4€ par m3.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-29062026B-AU

Aurélie Keller poursuit la présentation sur le budget du SPANC (service public de l'assainissement non collectif) avec en fonctionnement des recettes et des dépenses qui augmentent et un résultat excédentaire cumulé de 75 k€. Hors charges exceptionnelles, le résultat 2025 s'établit à – 2k€.
Avant la mise au vote, Jérôme Pescina demande à Vincent Ponzetto,ordonnateur, de quitter de la salle.

Mise au vote.
Approuvée à l'unanimité

3 Délibération 2026-010 : Budget supplémentaires

Jérôme Pescina poursuit l'ordre du jour avec la présentation du budget supplémentaire.

Ce budget a pour objet d'ajuster les prévisions initiales afin de tenir compte :

- des résultats de l'exercice précédent,
- des besoins nouveaux apparus en cours d'année,
- et des évolutions de l'environnement de la Régie.

Le rapport, qui a été communiqué, présente les principales variations budgétaires.

Il permet également de reprendre les résultats d'exécution de l'année précédente concernant les budgets de l'eau potable, de l'eau industrielle et du service public de l'assainissement non collectif.

Jérôme Pescina cède à nouveau la parole à Aurélie Keller pour présenter cette délibération sur le Budget supplémentaire.

Aurélie Keller indique que les variations sur le budget eau potable sont mineures. Ce budget supplémentaire intègre des résultats 2025 avec une amélioration de 10,3 M€ de l'autofinancement inscrit à la section d'investissement et une baisse de 4 M€ des crédits de paiement 2028. Cela se traduit par une diminution de l'emprunt d'équilibre de 1,.3 M € soit 3,3 M€ d'emprunt après le budget supplémentaire.

Sur le budget des eaux usées, ce budget supplémentaire présente également des variations mineures à l'exception de la dotation initiale de Bordeaux Métropole de 21 M€ d'où le vote d'un budget en suréquilibre de 11 M € et la suppression de l'emprunt d'équilibre.

Jérôme Pescina reprend la parole pour expliquer que la remise, par anticipation, de la dotation de 21 M€ de Bordeaux Métropole intervient dans un contexte connu de tension des comptes de la métropole. Cette dotation doit être comprise comme un solde définitif, permettant de répondre au principe de l'eau paie l'eau et devant permettre le financement d'ambitieux investissements par la Régie dans le cadre de ses missions d'assainissement.

Il cède à nouveau la parole à Aurélie Keller pour présenter les autres budgets.

Pour le budget du SPANC, Aurélie Keller présente des variations mineures en dépenses et recettes et l'inscription en recette du résultat excédentaire cumulé 2025 de 75 k€.

Pour le Budget de l'eau industrielle, des variations mineures en dépenses de fonctionnement et l'inscription en recettes du résultat excédentaire cumulé 2025 de 920 k€ induisant une augmentation de l'autofinancement de 837 k€. En investissement, une hausse des dépenses d'investissement et un résultat d'investissement excédentaire de 269 k€ affecté en recettes d'investissement. Cela a pour conséquence une absence d'emprunt d'équilibre et un suréquilibre en investissement de 436 k€.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-29062026B-AU

Enfin, Aurélie Keller indique que ce budget supplémentaire permet également d'apporter quelques corrections mineures sur la grille tarifaire concernant des prestations complémentaires

Mise au vote.
Approuvée à l'unanimité

4 Délibération n° 2026-011 : Déclaration de projet de la station d'épuration de Lille sur la commune de Blanquefort

Jérôme Pescina prend la parole pour expliquer que la métropole bordelaise connaît une dynamique de croissance démographique soutenue, qui exerce une pression croissante sur les infrastructures d'assainissement de la Régie.

Les stations d'épuration, aujourd'hui proches de leur capacité maximale et confrontées à de nouvelles exigences réglementaires, devront être adaptées dans les années à venir.

Dans ce contexte, un schéma directeur est en cours pour définir une vision globale à l'échelle du territoire, et sera finalisé dans le courant de l'année 2027.

Le projet global engagé à l'échelle métropolitaine jusqu'à présent prévoit notamment le renforcement de la station de Lille située sur la commune de Blanquefort. Le schéma directeur des stations d'épuration permettra d'en confirmer l'intérêt.

Il indique que la délibération qui est présentée vise à sécuriser les démarches environnementales déjà réalisées et à conserver leur validité pendant cinq ans, afin de préserver la capacité de décision de la régie dans les prochaines années, si ce projet devait être confirmé.

Zeineb Lounici demande pourquoi ce projet met du temps à sortir ?

Vincent Ponzetto indique qu'il préfère avoir un schéma directeur des STEP pour prioriser les investissements qui vont devoir être engagés dans les années à venir.

Zeineb Lounici demande si en attendant il y a des dépenses d'études qui sont réalisées ?

Vincent Ponzetto indique que ce sont principalement des études environnementales qui sont lancées aujourd'hui, qu'elles sont marginales par rapport aux investissements qui devront être réalisés ensuite.

Mise au vote,
Approuvée à l'unanimité

5 Délibération n° 2026-012 : protocole transactionnel en vue du financement de la taxe foncière des années 2023 à 2025 pour le compte de Bordeaux Métropole

Jérôme Pescina explique que dans le cadre de la création de la Régie au 1er janvier 2023, Bordeaux Métropole a transféré en pleine propriété l'ensemble des biens nécessaires au service de l'eau, transferts qui ont été complétés par la suite pour régulariser certaines situations foncières.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-29062026B-AU

Depuis cette date, la Régie est donc juridiquement redevable de la taxe foncière sur ces biens. Toutefois, Bordeaux Métropole a continué à en assurer le paiement pour les exercices 2023 à 2025, et en sollicite aujourd'hui le remboursement.

Dans ce contexte, un protocole transactionnel est proposé au Conseil d'administration afin de sécuriser juridiquement et financièrement le traitement de ces situations.

Ce protocole concerne donc les taxes foncières liées aux parcelles transférées à la Régie, déjà émises ou à venir, et sécurise la relation financière entre Bordeaux Métropole et la Régie, et précise enfin les modalités pratiques de remboursement.

Les montants arrêtés par les deux parties sont de 179 521€ au titre des taxes foncières des propriétés bâties de l'eau potable et de l'eau industrielle et un montant forfaitaire et définitif de 7 000 € pour les propriétés non bâties.

Mise au vote.
Approuvée à l'unanimité.

6 Délibération n° 2026-013 : Garantie à première demande de l'Agence France Locale

Jérôme Pescina cède la parole à Aurélie Keller pour présenter cette délibération.
Aurélie Keller explique que l'Agence France Locale est un outil de financement créé par et pour les collectivités, afin de leur permettre d'accéder directement aux marchés financiers dans des conditions sécurisées et souvent plus avantageuses que celles proposées par les établissements bancaires traditionnels.

La Régie y a adhéré en octobre 2023, rejoignant un réseau de plus de 1 200 collectivités actionnaires, dont Bordeaux Métropole.

Le fonctionnement de ce dispositif repose sur un principe de solidarité entre ses membres : pour pouvoir bénéficier de prêts, chaque membre doit accorder une garantie à première demande au bénéfice de l'Agence.

La délibération proposée vise à renouveler cette garantie, nécessaire en chaque début de mandat, afin de sécuriser durablement l'accès de la Régie à cette source de financement.

Jean-Marie Trouche demande comment est-elle plafonnée ?

Aurélie Keller indique qu'elle est plafonnée au volume prévu de remboursement de l'emprunt par année et du montant de l'emprunt tiré auprès de l' AFL.

Zeineb Lounici demande si les conditions d'emprunt sont identiques à un emprunt classique.
Aurélie Keller indique que oui.

Mise au vote.
Approuvée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-29062026B-AU

7 Délibérations n° 2026-014 : Désignation d'un représentant de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole à France Eau Publique

Jérôme Pescina indique que cette délibération vise à désigner un représentant de la Régie au sein de France Eau Publique, un réseau national qui rassemble des opérateurs publics et des collectivités engagés dans la gestion publique de l'eau.
Ce réseau, qui regroupe aujourd'hui de nombreux acteurs sur l'ensemble du territoire, joue également un rôle de représentation au niveau national et international.

Jérôme Pescina soumet sa propre candidature comme représentant titulaire de la Régie

Mise au vote.
Approuvée à l'unanimité.

8 Délibérations n° 2026-015 : Election des membres de la CAO

Jérôme Pescina explique que cette délibération, mise sur table, fait suite à la délibération Métropolitaine du 26 juin 2026 qui a désigné Monsieur Jean-Claude Rondet et Monsieur Jean-Bernard Valegeas respectivement comme titulaire et suppléant de l'association Que Choisir Ensemble Gironde.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Régie.

La liste déposée est la suivante :

Titulaires :
- M. Jean-Marie TROUCHE
- Mme Zeineb LOUNICI
- Mme Catherine FABRE
- M. Serge TOURNERIE
- Mme Maïté CAZAUX

Suppléants :
- M. Jérôme PESCINA
- Mme Juliette PEREZ
- M. Christian BAGATE
- M. Michel POIGNONEC
- M. Jean-Claude RONDET

Jean-Marie Trouche demande si les CAO peuvent se dérouler en visio.

Aurélie Keller indique que cela peut être fait exceptionnellement mais pour son bon fonctionnement, il est plutôt préférable que les CAO se déroulent en présentiel.

Zeineb Lounici indique qu'il est préférable d'être présent et que la visio pourrait être utilisée uniquement si le quorum n'est pas atteint.

Maïté Cazaux indique que par expérience la présence physique est importante car les questions sont techniques.

Jean-Marie Trouche demande aussi si les documents peuvent être diffusés par voie électronique.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-29062026B-AU

Aurélie Keller indique que les documents ne peuvent être que consulter sur place à la Régie avant la CAO.

Christian Bagate indique qu'il faudrait que la visio soit possible et qu'il faut travailler la dessus compte-tenu des agendas de chacun.

Jérôme Pescina demande que les CAO soit plutôt en présentiel et que la visio ne soit que pour atteindre le quorum si besoin.

Mise au vote.
Approuvée à l'unanimité

9 Information sur les conventions et marchés notifiés par le Directeur général au titre de sa délégation

Jérôme Pescina indique que les membres du Conseil d'administration ont été destinataires dans le dossier de convocation de la liste des marchés et des conventions signés par délégation du Directeur général de la Régie.

Il demande si cette information suscite des questions de la part des membres du CA ?

Pas de remarque, Jérôme Pescina remercie les membres du Conseil d'administration et propose un temps de visite du site de Paulin, dédié à l'eau potable. Il cède la parole à Vincent Ponzetto pour introduire cette visite.

10 Dates à retenir

Prochain Conseil d'administration : le 29 juin 2026
Prochaine commission d'appel d'offres : le 6 juillet 2026

Fin de séance

La séance est levée à 11h30

Bordeaux, le 29 juin 2026

Le Président du conseil d'administration — **Le Directeur général**

Monsieur Jérôme PESCINA — **Monsieur Vincent PONZETTO**

Le secrétaire de séance

Madame Véronique CAMPET